RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00904
Numéro SIREN : 957 509 045
Nom ou dénomination : ORFIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005874

A2019/005874

5212424

Dénomination : **ORFIS**

Adresse : **149 Boulevard BATAILLE DE STALINGRAD 69100 VILLEURBANNE**

N° de gestion : **1957B00904**

N° d'identification : **957509045**

N° de dépôt : **A2019/005874**

Date du dépôt : **18/02/2019**

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte du 21/02/2018 AGM3

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

5212424

ORFIS
Société Anonyme au capital de 942 300 euros
Siège social : 149 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
957 509 045 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit
Le 21 Février,
A 18H30,

Les actionnaires de la société ORFIS, société anonyme au capital de 942 300 euros, divisé en 18846 actions de 50 euros chacune, dont le siège est 149 Boulevard de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 06 février 2018 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis FLECHE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christophe VELUT et Monsieur Bruno GENEVOIS, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Edouard CORNUT CHAUVINC est désigné comme secrétaire.

Monsieur Gilles GALLEGO, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 05 février 2018, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 17.578_ actions sur les 17.578 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2017,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR A CARACTERE ORDINAIRE

[...],
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,

ORDRE DU JOUR A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- [...]
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...] :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme le Cabinet BMA, représenté par Nicolas TRUCHOT, domicilié 94 Rue Servient - 69003 LYON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yvan TEYSSIER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 Août 2022.

Cette résolution recueillant les votes suivants :
Votes "pour" : 17578 Votes "contre" : Abstentions :

est adoptée / rejetée.

[...]
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution recueillant les votes suivants :
Votes "pour" :17578 Votes "contre" : Abstentions :
est adoptée / rejetée.

Extrait certifié conforme
par le Président
Jean-Louis FLECHE

